

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 08 novembre 2021**

**Date de convocation : 27 septembre 2021.**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 08 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION 1er Adjoint.

**Absents excusés** : Messieurs Daniel FEUILLETTE 3<sup>ème</sup> Adjoint et Michel TROMPETTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Kevin DEWULF.

**75/2021 Objet de la délibération** : charte de fonctionnement du service de sauvegarde et de disque synchronisé par Somme Numérique.

Madame le Maire informe les conseillers que Somme Numérique propose une sauvegarde des données des collectivités dans son datacenter. L'objectif est de sauvegarder des données vitales des collectivités (bureautique, comptabilité...) afin de les protéger en cas de défaillance ou de vol des postes informatiques.

Madame le Maire présente le devis, le coût pour le 1<sup>er</sup> niveau est de 100 € de frais d'accès au service et achat du logiciel + 35 €/mois engagement 1an. Soit un montant de 520 € H.T la première année puis les années suivantes 420 € H.T.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à signer la convention.**

**Pour : 6 – Contre 1 – Abstention : 2**

**76/2021 Objet de la délibération** : avenant pour la location du Kangoo auprès de la commune de Coullemelle.

Madame le Maire se pose la question d'intégrer un avenant à la convention établie avec la commune de Coullemelle pour la location du véhicule communal afin d'y intégrer les frais d'entretien.

**Après délibération, les conseillers ne souhaitent pas réclamer à la commune de Coullemelle, les frais d'entretien du véhicule.**

**77/2021 Objet de la délibération** : devis Mission AMO Faisabilité – Pré-programme – RPC à SOURDON.

Madame le Maire présente aux conseillers le devis mission AMO faisabilité – Pré-programme – RPC à SOURDON : montant du devis 4620 € T.T.C.

Madame le Maire informe les conseillers que les communes du RPI 2 et 4 vont participer à cette dépense. Coût de l'étude 4620 €/2 = 2310 €

Répartition du reste à charge communal 50 % population – 50 % NB d'élèves.

COMMUNE	Coût total
CHIRMONT	354
COULLEMELLE	862
ESCLAINVILLERS	329
FOLLEVILLE	340
GRIVESNES	804
MALPART	129
QUIRY LE SEC	762
SOURDON	686
VILLERS TOURNELLE	354
<b>TOTAL</b>	<b>4620</b>

**Après délibération, les conseillers autorisent Madame le Maire à réclamer une aide aux communes membres du RPI.**

**78/2021 Objet de la délibération : projet éolien du Bois de la Hayette.**

Madame le Maire informe les conseillers que le chef de projets Monsieur Florian MATHIEU de la société VOLKSWIND demande à Madame le Maire d'établir un certificat de non-recours/non retrait concernant la délibération du conseil municipal en date du 06/09/2021 relatif à la convention de garantissant les conditions d'utilisation des chemins (projet ferme éolienne du bois de la Hayette).

**Après délibération, les conseillers autorisent Madame le Maire à établir un certificat de non-recours/non retrait pour la délibération 62bis/2021 du 06 septembre 2021**

**79/2021 Objet de la délibération : devis pour la mise en place d'un éclairage de type LED pour la mise en valeur du monument aux morts de Grivesnes.**

Madame le Maire explique aux conseillers son projet de mettre en valeur le monument aux morts de Grivesnes, en mettant en place un éclairage de type LED extérieur trois couleurs pour la mise en valeur de celui-ci.

Madame le Maire présente le devis de la société CYNERGIE : 8670,30 € H.T

Madame le Maire propose de demande une subvention auprès de l'ONAC, le souvenir Français et le conseil départemental.

**Après délibération, les conseillers autorisent Madame le Maire à signer le devis et faire les dossiers de demandes de subventions.**

**80/2021 : Objet de la délibération : Taxe d'aménagement.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L.331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal décide**

**d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;**

**d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

**81/2021 : Objet de la délibération : décision modificative numéro 1.**

Madame le Maire explique que pour payer les dernières factures sur 2021, il est nécessaire de retirer de l'argent de certains articles pour les transférer sur les articles suivants :

Dépenses	
Article (chapitre) – Opération	Montant
022 : dépenses imprévues	-10000,00 €
615221 : Bâtiments publics	+ 5000,00 €
615228 : Autres bâtiments	+ 5000,00 €
Total dépenses	0,00 €

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire pour faire la décision modificative.**

**82/2021 : Objet de la délibération : décision modificative numéro 1 pour le RPI.**

Madame le Maire explique que pour payer la facture du programmiste concernant la mission AMO faisabilité – Pré-programme, il faut faire la décision modificative suivante :

Article	Montant
Dépenses d'investissement compte 2031 frais d'études	+ 4620 €
Recette d'investissement compte 13248 : Autres communes	+ 4620 €

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à faire la décision modificative.**

**FDE 80** : subvention de 60 % de la FDE 80 pour changer les lampes d'éclairage public à SODIUM en LED. Reste à charge pour la commune par lampes 400 € soit  $400 \text{ €} \times 28 = 11\,200 \text{ €}$   
Subvention 80 % par la FDE 80 pour l'installation de caméras après avis du nombre et de l'emplacement par la gendarmerie.

Le conseil municipal se propose d'y réfléchir.

**83/2021 : Objet de la délibération : devis pour le renforcement du mur du château où sont apposées les plaques commémoratives.**

Madame le Maire informe les conseillers du besoin de renforcer le mur du château où sont apposées les plaques commémoratives. Elle présente le devis de la société GEORGET pour consolider le mur : 722,45 € T.TC.

**Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à effectuer les travaux.**

**84/2021 : Objet de la délibération : demande de subvention pour une société.**

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Madame Aude MAREST BOCQUET qui souhaite obtenir une subvention pour la création de sa société MIXTAPE SONORISATION.

**Après délibération, les conseillers n'ont pas souhaité accéder à la requête de Madame Aude MAREST BOCQUET.**

**DEFIBRILLATEUR** : formation le 17 novembre pour l'utilisation du défibrillateur pour 10 personnes.

**PLANTATION DES HAIES** : en concertation avec les agriculteurs concernés l'entreprise GEORGET va planter les haies courant novembre le long des chemins ruraux.

**HUCHEZ** : entretien de l'horloge de l'église le 02 décembre 2021.

**APAVE** : vérification des installations électriques le mercredi 17 novembre 2021.

**BORNES DEVANT LA MAIRIE** : Madame le Maire propose de changer l'éclairage qui se trouve devant la mairie. En effet les bornes ne fonctionnent plus, elles ont été endommagées. Elle propose d'installer des spots pour éclairer la mairie.

**FORMATION INTERNET** : La communauté de communes propose d'effectuer une formation internet pour les habitants du village. Celle-ci se fera dans la salle des élections (ancienne bibliothèque) les dates et les horaires seront communiqués ultérieurement.

**LA PROTECTION DES DONNEES** : Madame le maire a contacté la société ADICO qui travaille avec Somme numérique pour obtenir un devis.

**COUVREUR** : Le couvreur est venu faire les réparations de la toiture de l'église et l'installation des caches moineaux pour éviter l'entrée des pigeons dans le grenier de la mairie.

**SOIREE BEAUJOLAIS** : le 20 novembre à salle des fêtes, pass sanitaire obligatoire et selon les règles sanitaires en vigueur.

**PIECE DE THEATRE** : théâtre en picard : « Marre de ch'marphone !! » - dimanche 21 novembre à 15 heures dans la salle des fêtes – entrée gratuite.

**RPC** : Madame le Maire a rencontré Madame la Sous-Préfète pour la construction du RPC. On ne peut pas avoir de subventions en tant que RPI, il faudrait donc créer un SISCO.

**RADAR** : installation du radar à l'entrée de Grivesnes dans le sens Ailly-sur-Noye Montdidier.

**AMENAGEMENT SECURITAIRE DU PLESSIER** : en attente des plans pour signer la convention avec le département.

**11 NOVEMBRE CEREMONIE AUX MONUMENTS AUX MORTS** : 11h Ainval – 11h15 route d'Aubvillers – 11h30 Monument de Grivesnes -11h45 plaques du château.

La séance est levée à 22h30  
Madame le Maire,  
Anne-Marie PRÉVOST

Les membres du conseil,

